

04-05-2021

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce quatrième jour du mois de mai deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, renouvelé depuis, qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande la tenue de séances du conseil sans public en utilisant différents moyens de communication, et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles DesRosiers et résolu de,

ACCEPTER que la présente séance soit tenue sans public.

PERMETTRE l'enregistrement audio de la rencontre et sa diffusion sur le site internet de la Municipalité.

SOUMETTRE en séance, le cas-échéant, les questions soumis par les citoyens à la période de questions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 6 avril 2021
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Commission municipale du Québec : Dépôt du rapport d'audit portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal
- 8 Dépôt ristourne 2020 de la MMQ
- 9 Demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)
- 10 Autorisation d'appel d'offres public pour la réfection des Dionne, Pelletier, Lévesque, des Étangs et Place Garneau
- 11 Renouvellement adhésion 2021-2022 Association forestière bas-laurentienne
- 12 Demande entrée sur l'avenue des Érables pour le 175 Route Chamberland
- 13 Demande d'aménagement d'entrée agricole lots 5 526 034 et 5 525 996
- 14 Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent
- 15 Proclamation municipale Semaine nationale de la santé mentale
- 16 Embauche d'une secrétaire trésorière adjointe
- 17 Résolution- réaffectations budgétaires
- 18 Fondation André-Côté : demande d'adhésion 20021-2022
- 19 Dons et commandites
- 20 Correspondance
- 21 Varia
 - 21.1 Agente de développement
 - 21.2 Résolution situation sanitaire
 - 21.3 Bornes 911
 - 21.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 21.5 Drapeau du Québec
- 22 Rapport des conseillers

074-05-21

M. Gilles Ouellet quitte la
rencontre et revient aussitôt

075-05-21

- 23 Période des questions adressées au conseil par le public
24 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 6 avril 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

076-05-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapports d'activités

Avis est donné que les différents rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et ont fait l'objet de discussions et analyses lors de la plénière.

6. Acceptation des comptes

077-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 totalisant une somme de **42 227,24 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer au 30 avril 2021 pour un total **67 675,49 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Commission municipale du Québec : Dépôt du rapport d'audit portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal

Avis est donné que le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal reçu le 27 avril dernier a été déposé en documentation à la présente séance.

8. Avis de dépôt; ristourne 2020 de la MMQ

Avis est donné qu'à la suite du renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ, la Municipalité accuse réception d'une ristourne de 739\$, soit un montant total de 1 746 \$ depuis qu'elle en est membre admissible.

9. Demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

ATTENDU le projet de forage d'un puits artésien afin que le centre communautaire soit suffisamment pourvu en eau potable;

ATTENDU que l'utilisation a un potentiel de desservir plus de 21 personnes, et qu'en conséquence une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau doit être adressée au ministère de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE

078-05-21

Il est proposé par la conseillère Gilles DesRosiers et résolu de,

AUTORISER le directeur général, M. Vincent Thibaudeau, à signer la demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

PRÉVOIR un montant de 1 815\$, à même les surplus accumulés de la municipalité, pour les tarifs prévus à l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE (art. 8 al. 1 par. 1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Autorisation d'appel d'offres public pour la réfection des rues Dionne, Pelletier, Lévesque, des Étangs et Place Garneau

ATTENDU les plans et devis et les estimations reçues de la firme d'ingénieur Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la réfection des rues Dionne, Pelletier, Lévesque, des Étangs et Place Garneau ;

ATTENDU le règlement 03-19, Règlement sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs ;

EN CONSÉQUENCE

079-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

AUTORISER le directeur général, M. Vincent Thibaudeau, à procéder à un appel d'offres public en vue de l'obtention de soumissions pour la réfection des rues Dionne, Pelletier, Lévesque, des Étangs et Place Garneau, ainsi que du ponceau de la rue des Trembles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Renouvellement adhésion 2021-2022 Association forestière bas-laurentienne

080-05-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu de renouveler notre adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne et contribuer à la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de soixante-quinze (75 \$) dollars.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Demande entrée sur l'avenue des Érables pour le 174 Route Chamberland

081-05-21

ATTENDU la demande de M. Réjean Lauzier d'aménagement d'une entrée sur l'avenue des Érables ;

ATTENDU que le règlement 06-19 balise les modalités relatives à la construction, l'entretien et la préparation des entrées privées, dont notamment d'adresser la demande au conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

AUTORISER l'aménagement d'une entrée privée pour le 174 route Chamberland donnant sur l'avenue des Érables, sous la supervision de l'employé municipal de voirie et selon les modalités définies par le règlement 06-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Demande d'aménagement d'entrées agricoles lots 5 526 034 et 5 525 996

082-05-21

ATTENDU la demande de M. François Bécotte d'aménagement d'entrées agricole des lots 5 526 034 et 5 525 996 dont les entrées donnent sur l'avenue des Érables ;

ATTENDU que le règlement 06-19 balise les modalités relatives à la construction, l'entretien et la préparation des entrées privées, dont notamment d'adresser la demande au conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet de,

AUTORISER l'aménagement des entrées privée agricoles des lots 5 526 034 et 5 525 996, sous la supervision de l'employé municipal de voirie et selon les modalités définies par le règlement 06-19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO₂ découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT que le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT que près de 2,2 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT que la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT que l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT que les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Il est convenu que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant ;

ADHÈRE à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

ADHÈRE à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

083-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles DesRosiers et résolu de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 4 mai 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Proclamation municipale Semaine nationale de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

084-05-21

Il est proposé par le conseiller France Simard et résolu de,

PROCLAMER la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et inviter tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. Embauche d'une secrétaire trésorière adjointe

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la secrétaire trésorière adjointe est prévu pour le 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage pour pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QU' un comité de sélection formé de France Simard, Danielle D'Anjou et Vincent Thibaudeau a analysé les candidatures reçues (2) en rapport aux exigences requises pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QU' en rapport aux exigences requises pour occuper ce poste, le comité de sélection a convoqué les candidatures aux fins d'entrevue;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de cet exercice, le comité de sélection recommande au conseil municipal l'embauche de madame Karine Pelletier au poste de secrétaire trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

085-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

ENGAGER Karine Pelletier au poste de secrétaire trésorière adjointe à raison de 35 heures par semaine à compter du 10 mai 2021.

QUE le maire, René Lavoie, et le directeur général Vincent Thibaudeau soient et sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir entre l'employée et la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Résolution- réaffectations budgétaires

ATTENDU les recommandations de formation proposées par le directeur général/secrétaire-trésorier, Vincent Thibaudeau;

086-05-21

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu que la Municipalité approuve les réaffectations budgétaires suivantes :

Origine	Destination	Montant
		2570

18. Fondation André-Côté : demande d'adhésion 20021-2022

087-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de procéder à l'adhésion 2021-2022 à la Fondation André-Côté au coût de 20 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**19. Pommetterie**

CONSIDÉRANT que la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska est un organisme d'économie sociale à but non-lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT que la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska est une création du Comité de développement de la municipalité afin de l'aider entre d'autres à se faire connaître en région, à accroître la croissance du tourisme et embellir ses espaces verts;

CONSIDÉRANT que lors l'implantation de la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska, il fut planté chez les citoyens du village et des rangs, 650 pommetiers décoratifs servant à fleurir la municipalité au printemps;

CONSIDÉRANT que la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska a eu un soutien technique de Biopterre et de certains organismes fédéraux et provinciaux;

CONSIDÉRANT que la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska a reçu lors du gala des visionnaires le trophée de la catégorie AUDACE;

CONSIDÉRANT que la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska est un modèle collectif ayant pour but le développement socio-économique de sa communauté;

CONSIDÉRANT que la pandémie est dommageable économiquement pour la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska, les rassemblements d'acheteurs limités puis interdits, la récolte des pommettes difficile faute de ramasseurs, beaucoup moins de marché public et peu d'acheteur aux rendez-vous;

CONSIDÉRANT que l'après pandémie, il aura une reprise intéressante et que les acheteurs reviendront aux marchés.

EN CONSÉQUENCE,

088-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu;

QUE la municipalité accorde un montant non-récurent de 8 000.00 \$ à fin d'aider la Pommetterie de Saint-Gabriel-de-Kamouraska à poursuivre ses activités en attente de la reprise des marchés.

QUE les sommes accordées soient prises à même les surplus accumulés affectés au fond d'aide aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**20. Dons et commandites**

089-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 200 \$ à l'association du cancer de l'Est du Québec pour leur campagne de financement 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Maire, René Lavoie, fait lecture et, tout comme France Simard, se retire des délibérations et de la décision.

090-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 50 \$ à l'École Polyvalente La Pocatière pour son Gala Pléiade du 4 juin 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance récurrente est déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

22. Varia

22.1 Agente de développement

L'intérêt à occuper le poste d'agente de développement sera sondé auprès des candidatures reçues pour le poste de secrétaire trésorière adjointe. Le cas échéant, le comité d'embauche se réunira à nouveau pour établir potentiellement une recommandation.

22.2 Résolution situation sanitaire

Les ajustements aux mesures sanitaires seront discutés lors de la prochaine plénière.

22.3 Bornes 911

Les besoins d'identifier les bornes 911 afin de se conformer au schéma de couverture de risques seront discutés à la prochaine plénière.

22.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Le 17 mai prochain sera la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Une sensibilisation sera faite via la page Facebook de la municipalité.

22.5 Drapeau du Québec

Une attention sera portée à la présence du drapeau du Québec au bureau municipale et au lieu où siège le conseil.

23. Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

24. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions du public ne pouvant avoir lieu considérant les mesures sanitaires, elle est remplacée par une procédure par laquelle les citoyens sont invités à les transmettre au bureau municipal. Elles seront relayées lors des séances subséquentes.

Un citoyen a questionné sur pourquoi le commerce Produits fumés St-Gabriel n'apparaît pas dans la page produite dans la publicité de Promotion Kamouraska.

25. Levée de la séance ordinaire

091-05-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21h18.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier